



RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

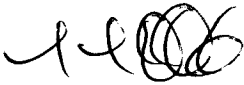
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 03854
Numéro SIREN : 802 142 901
Nom ou dénomination : A.D.M

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2017 sous le numéro de dépôt 11006

①

BILAN SIMPLIFIÉ


DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise <u>A.D.M</u>										Néant ☐ *																																
Adresse de l'entreprise <u>37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE</u> <u>93600 AULNAY-SOUS-BOIS</u>																																										
SIREN		<table><tr><td>8</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>4</td><td>2</td><td>9</td><td>0</td><td>1</td></tr></table>										8	0	2	1	4	2	9	0	1																						
8	0	2	1	4	2	9	0	1																																		
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>1</u> <u>2</u>										Durée de l'exercice précédent * <u>1</u> <u>2</u>																																
<table><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td></tr><tr><td colspan="10"></td><td colspan="2"><table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table></td></tr></table>																						Exercice N clos le												<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	0	1	6
										Exercice N clos le																																
										<table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	0	1	6																								
3	1	1	2	0	1	6																																				
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																												
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *								010		012																														
		Autres *								014		016																														
	Immobilisations corporelles *								028	22 490	030	9 631	12 859																													
	Immobilisations financières * (1)								040		042																															
	Total I (5)								044	22 490	048	9 631	12 859																													
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *								050	3 508	052		3 508																												
		Marchandises *								060		062																														
	Avances et acomptes versés sur commandes								064		066																															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *								068	9 201	070		9 201																												
		Autres * (3)								072	11 253	074		11 253																												
	Valeurs mobilières de placement								080		082																															
	Disponibilités								084	13 451	086		13 451																													
	Charges constatées d'avance *								092		094																															
Total II								096	37 412	098		37 412																														
Total général (I+II)								110	59 902	112	9 631	50 271																														
PASSIF												Exercice N 1		NET																												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *								120				10 000																													
	Écarts de réévaluation								124																																	
	Réserve légale								126				1 000																													
	Réserves réglementées *								130																																	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)								131			)	132																													
	Report à nouveau								134				2 911																													
	Résultat de l'exercice								136				3 164																													
	Provisions réglementées								140																																	
	Total I								142				17 074																													
	Total II								154																																	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées								156				4 922																													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								164																																	
	Fournisseurs et comptes rattachés *								166				6 211																													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)								169			)	172	22 064																												
	Produits constatés d'avance								174																																	
Total III								176				33 197																														
Total général (I + II + III)								180				50 271																														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an						193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195																													
	(2)	Dont créances à plus d'un an						197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	6 490																												
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs						199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184																													
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT																																										

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		A . D . M		Néant ☐	
A – RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le	
				018		13/11/2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	
		Services *		215		218	
				217		173 417	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
	Autres produits					230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 173 417	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
Variation de stocks (marchandises) *					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238 14 249		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240 (3 508)		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : 4 160 – mobilier : – immobilier :)					242 73 315		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	1 097	244 2 105		
Rémunérations du personnel *					250 67 273		
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 11 288		
Dotations aux amortissements *					254 4 498		
Dotations aux provisions					256		
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)					264 169 219		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270 4 197	
Produits financiers (III)			280		Charges financières (V)		294 44
Produits exceptionnels (IV)							290 2
Charges exceptionnelles (VI)			dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300 944
			dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
Impôt sur les bénéfices * (VII)							306 48
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310 3 164	
B – RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312 3 164	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		48	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	304
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexties A)		989	
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)		990	
	ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	350 3 195
	Créance due au report en arrière du déficit			346			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352 321 354	
	Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370 321 372		

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Etat préparatoire

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

REINTEGRATIONS ET DEDUCTIONS DIVERSES

DGFIP N°2033-B-SD 2017

A.D.M

Extension

[illegible]

SAGE Experts-comptables janvier 2017 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A . D . M

Néant ☐ *

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	10 000	442		444		446	10 000				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	6 000	462	6 490	464		466	12 490				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490	16 000	492	6 490	494		496	22 490				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 333	532	2 000	534		536	5 333		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	1 800	552	2 498	554		556	4 298		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570	5 133	572	4 498	574		576	9 631		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values											
	①		②		③		④		Court terme *	Long terme										
										19 % ⑥		15 % ou 16 % ⑦		0 % ⑧						
1																				
2																				
3																				
4																				
5																				
6																				
7																				
8																				
9																				
10																				
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589					
Plus-values taxables à 19 % ①										579			Régularisations	590		583		594		595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)															591					
TOTAL										596		585		597		599				
Des explications concernant cette rubrique sont à fournir en annexe.																				

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : État préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A . D . M										Néant ☐ *					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice						
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		600		634		636							
	Sur stocks et en cours	640		630		644		646							
	Sur clients et comptes rattachés	650		642		654		656							
	Autres provisions pour dépréciation	660		652		664		666							
TOTAL		680		682		684		686							
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises												
Immob. incorporelles	700		705												
Terrains	710		715												
Constructions	720		725												
Inst. techniques mat. et outillage	730		735												
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745												
Matériel de transport	750		755												
Autres immobilisations corporelles	760		765												
TOTAL	770		775												
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780					
II DÉFICITS REPORTABLES												III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995					
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (amde 209C du CGI)				996					
Déficits reportables				984		IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA									
Déficits de l'exercice				860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice				129					
Total des déficits restant à reporter				870		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)				800					
VI DIVERS															
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381					
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *										380					
N° du centre de gestion agréé										388					
Montant de la TVA collectée										374					
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378					
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399					
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398					
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397					

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

⑤

CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2033-E-SD 2017

Désignation de l'entreprise: A . D . M		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012016		et clos le : 31122016	
		Durée en nombre de mois 1 2	
I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	173 417
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 1	144	173 417
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises)		122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		123	14 249
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	(3 508)
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	64 786
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	8 528
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
	TOTAL 2	152	84 055
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2		137	89 362
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	89 362
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	173 417
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 6	160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation		186	/ / / / /
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel * :			
dont apprentis		376	3
dont handicapés		657	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		651	
		861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2017

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

8 0 2 1 4 2 9 0 1

Dénomination de l'entreprise

A.D.M

Adresse (voie)

37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE

Code postal

93600

Ville

AULNAY-SOUS-BOIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Nb de parts ou actions
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Nb de parts ou actions
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Nb de parts ou actions
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	Nb de parts ou actions
	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	DUSUNCELI	Prénom(s)	MUTAHAR
Nom marital		% de détention	100,00	Nb de parts ou actions	100
Naissance:	Date	N° Département	95	Commune	SARCELLES
Adresse :	N°	Voie	RUE DU PUIT HASARDS	Pays	
	Code Postal	Commune	TREMELAY-EN-FRANCE	Pays	FRANCE
Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance:	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie		Pays	
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122016

SIREN

8 0 2 1 4 2 9 0 1

Dénomination de l'entreprise

A.D.M

Adresse (voie)

37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE

Code postal

93600

Ville

AULNAY-SOUS-BOIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2017 : Enl. préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD 2017	
Formulaire obligatoire (art 223 du Code général des impôts)					
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Exercice ouvert le		01012016		et clos le 31122016	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition ☒	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
A.D.M 37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS					
SIRET 8 0 2 1 4 2 9 0 1 0 0 0 1 5			Mét :		
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
SIRET					
Activités exercées			Travaux de menuiserie bois et PVC		
Si vous avez changé d'activité, cochez la case					
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 33 1/3%		Bénéfice imposable à 15% 321	
2 Plus-values		Bénéfice imposable à 15%		Déficit	
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
PV exonérées (art. 238 quinquies)					
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐ dans le secteur du logement social, art. 244 quater X ☒					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
CABINET CISSE 12 RUE ANSELME 93400 SAINT-OUEN Tél: 0144040918					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
N° d'agrément du CGA			Date: 07042017		
Tél:			Lieu: AULNAY-SOUS-BOIS		
			Qualité et nom du signataire: MUTAHAR DUSUNCELI		
			Signature:		

SAGE Experte-comptable Janvier 2017 : Etat préparatoire

MONTANT DES REVENUS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES				
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾			c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾			h	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			i	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			j	
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES			Total (a à h)	

SOMMES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou participants	Pour les SARL		Montant des sommes versées:				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MUTAHAR DUSUNCELI	100						
1 RUE DU PUIT HASARDS 93290 TREMBLAY-EN-FRANCE							
H DIVERS							

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
--	--

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	53 246	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.D.M

Adresse 37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE 93600 AULNAY-SOUS-BOIS

du
au

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	2 758
Total	2 758

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2016 . . (total col. 9 + total col. 10) 10	2 758	- de l'exercice . 2016 . . 10	3 437
- de l'exercice précédent 10	8 275	- de l'exercice précédent 10	25 137
Nom et qualité du signataire			
À AULNAY-SOUS-BOIS, le 07042017			
Signature,			

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2017	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01/ 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé : A . D . M 802142901		Néant	
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	3 195		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SASU ADM
SARL au capital de 10 000.00€
Siège social : 37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
93600 AULNAY SOUS BOIS

RCS : 802 142 901
SIRET : 802 142 901 00015 - APE : 4332A

ooOoo

PROCES VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 30 juin 2017

L'an deux mille dix sept,
le trente juin à 13 heures.

Les actionnaires de la SASU "ADM" au capital de 10 000.00 € ayant émis 100 actions de 100 € chacune, se sont réunis en assemblée annuelle au siège social, sur la convocation de la gérance, faite par lettre remise en main propre à chaque actionnaires.

L'assemblée est présidée par Monsieur DUSUNCELI MUTAHAR président actionnaire (selon statuts art 15), présent et acceptant, qui possède le plus grand nombre de actions.

Le président constate :

* Que sont présents :

M. DUSUNCELI MUTAHAR	100 actions
----------------------	-------------

* Que le total des actions présentées est de 100 actions, soit plus de la moitié des actions émises par la société.

En conséquence, le Président déclare que l'assemblée n'étant saisie que de résolutions de caractère ordinaire est en état de délibérer.

Le présent procès-verbal devant être signé de tous les actionnaires présents, il n'a pas été établi de feuille de présence.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance pour l'exercice clos le **31 décembre 2016**,
- Approbation des comptes annuels et quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Conventions réglementées,
- rémunérations de la Gérance,
- Pouvoirs à donner.

Il met à la disposition de l'assemblée et dépose sur le bureau :

- Une copie des statuts,
- Un double des lettres de convocation,
- L'inventaire au **31 décembre 2016**,
- Le texte des résolutions,
- - Le rapport de gestion.

Le Président indique que les comptes annuels, à l'exception de l'inventaire, le texte des résolutions et les rapports ci-dessus énumérés, ont été communiqués aux actionnaires au moyen de la lettre de convocation et que l'inventaire a été tenu au siège social, à leur disposition pendant les quinze jours qui précèdent l'assemblée.

L'assemblée lui en donne acte. Puis, il lit le rapport de la gérance. Le Président ouvre la discussion. Quelques observations ne nécessitant pas d'être consignés dans le présent procès-verbal sont alors échangés entre les actionnaires.

Puis, personne ne demandant plus la parole, la discussion a été déclarée close par le Président.

Celui-ci met alors succinctement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

1ère RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion approuve :

- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- L'inventaire **au 31 décembre 2016**,
- Les comptes annuels arrêtés à la même date tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve à la gérance pour sa gestion de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ème RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions de la gérance, et, après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de **3 164 €**, décide de l'affecter à :

REPORT A NOUVEAU N-1	2 911 €
Résultat 2016	3 164 €
DIVIDENDES	6 000 €
MISE EN REPORT A NOUVEAU	75 €

L'assemblée générale des actionnaires prend acte des dividendes mis en distribution au cours des trois précédents exercices, soit NEANT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ème RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des actionnaires prend acte qu'aucune convention réglementée (autre que la rémunération de(s) actionnaire(s) et du président) n'a été conclue au cours de l'exercice.

L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la rémunération brute annuelle de(s) associé(s) et de président minoritaire pris en charge au cours de l'exercice écoulé, soit : 0 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ème RESOLUTION : POUVOIRS

L'assemblée générale des actionnaires donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ooOoo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14 heures.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les actionnaires présents

SASU ADM

SARL au capital de 10 000.00€

**Siège social : 37 RUE MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE
93600 AULNAY SOUS BOIS**

RCS : 802 142 901

SIRET : 802 142 901 00015 - APE : 4332A

ooOoo

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 juin 2017

Chers Actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2016**, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis à votre approbation.

Le présent rapport a pour objet d'explicitier et de compléter les informations déjà très conséquentes que les comptes annuels vous apportent sur la marche des affaires sociales.

MODE DE PRESENTATION - METHODES D'EVALUATION

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Le mode de présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation suivies sont conformes aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes tels que définis par le code de commerce et le décret du 29 novembre 1983.

SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires Hors Taxe de 173 417 Euro.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 169 219 €.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les

suivants : Achat de marchandises 0 €, Achat de matières premières 14 249 €, variations de stock (3 508) €, autres charges externes 73 315 €, rémunération du personnel 67 273 €, charges sociales 11 288 €.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un BENEFICE de 3 164 €

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre président.

EVENEMENTS POSTERIEURS - EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

Aucun événement significatif ne mérite d'être signalé.

A noter toutefois que les capitaux propres n'ont toujours pas été reconstitués.

AUTRES INFORMATIONS

1. Par ailleurs, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du CGI.
2. L'assemblée vous rappelle que la société n'a versé aucun dividende dans les derniers exercices.
3. L'AGO devra se prononcer sur les conventions réglementées notamment la rémunération des actionnaires et président prise en charge au cours de l'exercice.
4. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'année comme suite :

REPORT A NOUVEAU N-1	2 911 €
Résultat 2016	3 164 €
DIVIDENDES	6 000 €
MISE EN REPORT A NOUVEAU	75 €

Le résultat net comptable, Un BENEFICE de 3 164 €, sera affecté à report à nouveau.

ooOoo

Le débat va maintenant être ouvert, puis il sera passé au vote des projets de résolution qui vous sont présentés.

Fait à AULNAY SOUS BOIS

Le 30 juin 2017

ADM
Agencement Décoration Menuiserie
37 rue Maximilien Robespierre
93600 Aulnay sous Bois
RCS Bobigny 802 142 901 - APE 4332A

Le Président

